

MAIRIE DE BIRAC

COMPTE RENDU **Réunion du CONSEIL MUNICIPAL** **du Jeudi 18 Février 2021 à 18 Heures 30** **au foyer culturel**

PRÉSENTS : (7) MM. PASIERB Ludovic, ROUSSE Aurélie, TOFAN Isabelle, FLANDROIS Céline, GUIARD Claude, COUSSY Françoise, BLANCHARD Stéphane.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : (2) Mr BIRSAL Nicolas à Mr PASIERB Ludovic ; Mr MÉTAYER Alain à Mme TOFAN Isabelle.

ABSENTS : Monsieur BERGER Christophe, Monsieur ETIENNE Loïc

Secrétaire de séance : Madame FLANDROIS Céline

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour « Modification Délibération autorisation de paiement AILAN ». Les membres présents sont d'accord et ce point sera étudié en n° 5 avant les affaires diverses.

Le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

I – CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS

Monsieur le Maire informe les membres présents que le contrat d'entretien des espaces verts assuré par l'entreprise COUSIN ESPACES VERTS arrive à échéance au 28 février 2021.

Aussi, l'entreprise a transmis en mairie un devis de renouvellement pour la période d'une année allant du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022 pour un montant de 11 448,00 € HT soit 13 737,60 € TTC.

Le paiement s'étalera sur 12 mois : paiement mensuel de 954,00 € HT soit 1 144,80 € TTC.

Les membres présents sont d'accord à l'unanimité pour poursuivre le contrat avec cette entreprise. Ils chargent Monsieur le Maire d'accepter le devis et de le retourner signé à l'entreprise.

Une délibération sera prise pour pouvoir honorer le paiement des factures mensuellement.

II – DEMANDE DE LA PAROISSE POUR POSE D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE A L'ÉGLISE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier en date du 29 janvier dernier émanant de la paroisse de Châteauneuf-Sur-Charente sollicitant la pose d'un panneau d'affichage vitré, fermé et étanche à côté de la porte de l'église, d'une dimension de 2 feuilles A4 ou 1 feuille A3.

Il précise que compte tenu de l'exposition de la porte de l'église, les affiches ne résistent pas aux intempéries.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent la demande et chargent Monsieur le Maire de procéder à l'achat d'un panneau et de prévoir son installation.

III –URBANISME : DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu en Mairie le 21 janvier 2021 une Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis au Droit de Prémption Urbain.

Cette déclaration concerne la parcelle section A n° 1294 située derrière le foyer culturel.

Il précise que dans la carte communale approuvée le 09/08/2010, une partie de cette parcelle (anciennement 747 sur la carte communale) a été placée dans le droit de prémption urbain.

En effet, afin qu'aucune nouvelle construction soit implantée sur cette zone, n'y a-t-il pas de documents à établir ?

Si non, peut-on acheter le terrain et le louer à titre gracieux ?

Après discussion, les membres du Conseil chargent Monsieur Le Maire de se renseigner auprès d'un notaire ou tout autre personne sur la marche à suivre afin de ne pas perdre ce droit de prémption sur la zone concernée par cette demande.

IV–VOIRIE

1°) DEVIS SUPPLÉMENTAIRES DE L'ENTREPRISE COUSIN ESPACES VERTS

Monsieur le Maire présente aux membres présents deux devis qu'il a demandé à l'entreprise COUSIN ESPACES VERTS, entreprise qui intervient déjà sur la commune de part un contrat d'entretien des espaces verts, à savoir :

	<i>Description</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Devis n° D210803	Taille des quercus (chênes verts) du parking	540,00	648,00
Devis n° D210804	Taille de la haie de « chez Jeannot »	645,00	774,00

Après discussion, les membres présents :

- **Acceptent** les deux devis
- **Chargent** Monsieur le Maire de les signer et de les transmettre à l'entreprise.

Une délibération sera prise à cet effet.

2°) GRAND COGNAC : PROGRAMME VOIRIE 2021- CONVENTION A SIGNER

Monsieur le Maire présente le devis de GRAND COGNAC pour le programme de voirie 2021 reçu en mairie le 28 janvier, à savoir :

<i>Désignation</i>	<i>Montant € HT</i>	<i>Montant € TTC</i>
Création d'un regard avaloir sur domaine public avec branchement de la sortie d'eau privée « Chez Jeannot »	9 112,00	10 934,40

Ce devis fait suite au courrier reçu de Mme VRILLAUD Colette avec photos expliquant les désagréments qu'elle rencontre lors de pluies soutenues pour accéder à sa propriété.

GRAND COGNAC a transmis en mairie une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'opération ci-dessus.

Il est mentionné dans cette convention à l'article 5 : Conditions financières

« De plus, la commune versera une indemnité à GRAND COGNAC permettant de couvrir les frais engagés par GRAND COGNAC. Compte tenu du volume de travaux faisant l'objet de la présente convention, cette indemnité s'élève à 500 €. »

Après discussions et analyse des documents, les membres présents à l'unanimité :

- **Acceptent** le devis,
- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer le devis et la convention avec GRAND COGNAC
- **Précisent** que les sommes correspondantes au devis et à l'indemnité des frais engagés par GRAND COGNAC seront inscrites au BP 2021 en section d'investissement.

Une délibération sera établie à cet effet et transmise à GRAND COGNAC dès le retour de la Sous-Préfecture.

V-DELIBÉRATION AILAN

Monsieur le Maire fait part aux membres présents que la Trésorerie a rejeté le paiement de 874 € correspondant à la facture émanant de l'AILAN (Association Intercommunale pour les Loisirs et les Activités Nature) pour laquelle une délibération a été prise le 11 janvier 2021 en évoquant : « la délibération n'est pas assez précise. Elle doit ouvrir des crédits sur le compte 6574 pour AILAN et que ces crédits seront repris au BP 2021. »

Il convient donc d'annuler la précédente délibération et d'en prendre une nouvelle.

A l'unanimité, les membres présents

- **Valident** l'annulation de la précédente délibération
- **Donnent** leur accord pour le paiement de cette facture avant le vote du BP 2021
- **Chargent** Monsieur le Maire d'établir une nouvelle délibération afin de permettre le paiement de la facture

VI – Affaires diverses :

- a) *Mail CALITOM* : Monsieur Le Maire fait lecture du mail reçu de Calitom afin de connaître les conseillers intéressés à suivre l'actualité de la gestion des déchets. Les conseillers désirant s'inscrire devront préciser leur nom, prénom, fonction et adresse mail à la mairie.
- b) *Distribution des agendas de l'AMF*
- c) *Fédération Départementale des Chasseurs 16* : Distribution d'enveloppes aux conseillers.

Fin de séance à 20H15.